

## D31 -2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué les vingt-huit avril s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de  
conseillers :

**En exercice : 15**  
Présents : 15  
Votants : 15

**Étaient présents :** M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

**Secrétaire de séance :** Mme Maguy BRUNIER TESSIER

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 28 avril 2026.

#### Désignation du représentant Défense CORDEF

Rapporteur M. le Maire :

Créé en 2001 au sein de chaque conseil municipal, le représentant Défense CORDEF doit faire le lien entre les Français et l'armée mais aussi développer l'intérêt des jeunes pour les questions de défense.

Le CORDEF a pour mission première de cultiver la cohésion de la nation et l'esprit défense. A travers ses actions, il promeut l'engagement des forces armées auprès des administrés, transmet les valeurs républicaines et veille à préserver la mémoire collective.

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il importe de procéder à la désignation du représentant Défense CORDEF au sein du Conseil municipal.

Se porte candidate : Mme Magaly JOLY DOMINE

L'article L 2121-1 du Code général des collectivités territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :**

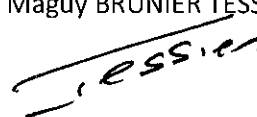
- Décide d'adopter le vote à main levée, pour la désignation du représentant CORDEF
- Désigne Mme Magaly JOLY DOMINE comme représentant Défense CORDEF

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Christophe AUBIN



Le Secrétaire de séance,  
Mme Maguy BRUNIER TESSIER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 05/05/26 et affichée le 05/05/26